

Suisse

Ce chapitre contient des données concernant les impôts sur le revenu acquittés par les salariés, leurs cotisations de sécurité sociale et les prestations familiales qu'ils perçoivent sous forme de transferts en espèces, ainsi que les cotisations de sécurité sociale et les taxes sur les salaires versées par leurs employeurs. Parmi les résultats présentés figurent les charges fiscales marginale et moyenne pour huit catégories différentes de familles.

Des informations méthodologiques sont disponibles pour les systèmes d'imposition du revenu des personnes physiques, les cotisations de sécurité sociale obligatoires aux régimes gérés dans le secteur public, les transferts en espèces universels et les modifications récentes du système d'impôts et de transferts sociaux. Sont également commentées les valeurs des paramètres et les équations fiscales sur lesquelles reposent les données.

Suisse		2006			
Impôts et prestations sociales, célibataires					
	Niveau de salaire (en % du salaire moyen)	67	100	167	67
	Nombre d'enfants	aucun	aucun	aucun	2
1. Salaires bruts		48792	73187	121979	48792
2. Abattements fiscaux forfaitaires					
Abattements de base					
Chef de famille		0	0	0	0
Enfant à charge		0	0	0	11200
Déduction au titre des cotisations sociales et impôts sur le revenu		5391	8087	13327	5391
Frais professionnels		1900	1953	3260	1900
Autres		1500	1500	1500	2488
	Total	8791	11540	18086	20980
3. Crédits d'impôt ou prestations inclus dans le revenu imposable		0	0	0	5246
4. Revenu imposable au titre de l'impôt de l'Administration centrale (1 - 2 + 3)		40000	61600	103800	33000
5. Impôt de l'Administration centrale (à l'exclusion de crédit d'impôt)		284	897	3849	81
6. Crédits d'impôt					
Crédits de base					
Chef de famille					
Enfants					
Autres					
	Total	0	0	0	0
7. Montant définitif de l'impôt de l'Administration centrale (5 - 6)		284	897	3849	81
8. Impôts des administrations d'État et locales		3498	7039	15635	1667
9. Cotisations salariales obligatoires de sécurité sociale					
sur la base du salaire brut		5391	8087	13327	5391
sur la base du revenu imposable					
	Total	5391	8087	13327	5391
10. Total des montants payés à l'ensemble des administrations (7 + 8 + 9)		9174	16024	32811	7139
11. Prestations en espèces versées par les administrations					
Au chef de famille					
Au titre de deux enfants à charge		0	0	0	5246
	Total	0	0	0	5246
12. Rémunération nette (1 - 10 + 11)		39617	57163	89168	46898
13. Cotisations patronales obligatoires de sécurité sociale		5391	8087	13327	5391
14. Taux moyens					
Impôt sur le revenu		7.8%	10.8%	16.0%	3.6%
Cotisations salariales de sécurité sociale		11.1%	11.1%	10.9%	11.1%
Total des montants payés moins les prestations en espèces		18.8%	21.9%	26.9%	3.9%
Coin fiscal total y compris les cotisations patronales		26.9%	29.7%	34.1%	13.4%
15. Taux marginaux					
Total des montants payés moins les prestations en espèces : salarié principal		26.7%	28.9%	37.1%	21.2%
Total des montants payés moins les prestations en espèces : conjoint		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Coin fiscal total : salarié principal		34.0%	36.0%	42.8%	29.0%
Coin fiscal total : conjoint		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Suisse		2006			
		Impôts et prestations sociales, couples mariés			
Niveau de salaire (en % du salaire moyen)		100-0	100-33	100-67	100-33
Nombre d'enfants		2	2	2	aucun
1. Salaires bruts		73187	97583	121979	97583
2. Abattements fiscaux forfaitaires					
	Abattements de base				
	Chef de famille	0	7000	7000	7000
	Enfant à charge	11200	11200	11200	0
	Déduction au titre des cotisations sociales et impôts sur le revenu	8087	10783	13479	10783
	Frais professionnels	1953	3853	3853	3853
	Autres	4400	4400	4400	3000
	Total	25640	37236	39932	24636
3. Crédits d'impôt ou prestations inclus dans le revenu imposable		5246	5246	5246	0
4. Revenu imposable au titre de l'impôt de l'Administration centrale (1 - 2 + 3)		52700	65500	87200	72900
5. Impôt de l'Administration centrale (à l'exclusion de crédit d'impôt)		372	756	1695	1045
6. Crédits d'impôt					
	Crédits de base				
	Chef de famille				
	Enfants				
	Autres				
	Total	0	0	0	0
7. Montant définitif de l'impôt de l'Administration centrale (5 - 6)		372	756	1695	1045
8. Impôts des administrations d'État et locales		4042	6013	9530	7256
9. Cotisations salariales obligatoires de sécurité sociale					
	sur la base du salaire brut	8087	10783	13479	10783
	sur la base du revenu imposable				
	Total	8087	10783	13479	10783
10. Total des montants payés à l'ensemble des administrations (7 + 8 + 9)		12501	17552	24703	19084
11. Prestations en espèces versées par les administrations					
	Au chef de famille				
	Au titre de deux enfants à charge	5246	5246	5246	0
	Total	5246	5246	5246	0
12. Rémunération nette (1 - 10 + 11)		65932	85277	102522	78499
13. Cotisations patronales obligatoires de sécurité sociale		8087	10783	13479	10783
14. Taux moyens					
	Impôt sur le revenu	6.0%	6.9%	9.2%	8.5%
	Cotisations salariales de sécurité sociale	11.1%	11.1%	11.1%	11.1%
	Total des montants payés moins les prestations en espèces	9.9%	12.6%	16.0%	19.6%
	Coin fiscal total y compris les cotisations patronales	18.9%	21.3%	24.3%	27.6%
15. Taux marginaux					
	Total des montants payés moins les prestations en espèces : salarié principal	24.2%	27.0%	30.7%	27.9%
	Total des montants payés moins les prestations en espèces : conjoint	20.8%	27.5%	31.3%	28.4%
	Coin fiscal total : salarié principal	31.7%	34.3%	37.6%	35.1%
	Coin fiscal total : conjoint	28.6%	34.8%	38.1%	35.6%

La monnaie nationale est le franc suisse (CHF). En 2006, CHF 1.2571 était égal à USD 1 (moyenne journalière des taux de change sur onze mois). Cette année là, un salarié moyen gagnait CHF 73 187 (estimation du Secrétariat).

Les impôts cantonaux et communaux sur le revenu sont très importants par rapport à l'impôt fédéral direct (IFD). On a retenu ici, à titre d'exemple du régime d'imposition des 26 cantons, celui qui est pratiqué dans le canton de Zurich. L'impôt local sur le revenu n'est pas déductible pour le calcul de l'impôt fédéral sur le revenu.

1. Systèmes d'imposition sur le revenu

1.1. Impôt sur le revenu perçu par l'administration fédérale (Confédération)

1.1.1. Unité fiscale

Les revenus des époux qui vivent en ménage commun s'additionnent quel que soit le régime matrimonial. Les revenus non salariaux des enfants sous autorité parentale sont ajoutés à ceux du détenteur de cette autorité. Les revenus salariaux des enfants sont imposés séparément ou sont parfois exonérés d'impôt, par exemple à Zurich.

1.1.2. Allègements fiscaux et crédits d'impôts

1.1.2.1. Allègements forfaitaires pour l'imposition postnumerando (c'est-à-dire l'imposition annuelle sur la base du revenu effectif gagné, évalué à la fin de l'année)

- Abattement à la base
 - ❖ L'IFD (impôt fédéral direct) ne connaît pas d'abattement à la base.
- Abattement pour enfants
 - ❖ Un montant de 5 600 CHF est déduit pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans; cet abattement est également accordé pour les enfants plus âgés lorsqu'ils font un apprentissage ou des études.
- Abattements au titre des cotisations sociales et autres impôts
 - ❖ Les cotisations de l'assurance vieillesse et invalidité (5.05 pour cent du revenu salarial brut) et de l'assurance chômage (1 pour cent pour les revenus jusqu'à 106 800 CHF. La cotisation est supprimée pour la part du salaire qui dépasse 106 800 francs.) sont entièrement déductibles. Les cotisations obligatoires à la caisse de pension sont entièrement déductibles. Les cotisations à des assurances maladie et assurances sur la vie sont déductibles à concurrence de 3 000 CHF pour les personnes mariées et de 1 500 CHF pour les personnes veuves, divorcées et célibataires (ces cotisations ne sont pas considérées comme une cotisation sociale). Ces montants augmentent de 700 CHF pour chaque enfant à charge.
- Frais professionnels
 - ❖ Un abattement correspondant à 3 pour cent du revenu net (revenu brut moins les cotisations versées à l'assurance vieillesse et invalidité, à l'assurance chômage et à la

prévoyance professionnelle) est accordé. Il se monte au minimum à 1 900 CHF et au maximum à 3 800 CHF.

1.1.2.2. Principaux allègements non forfaitaires applicables à un salarié moyen

- Intérêts des emprunts éligibles :
 - ❖ C'est le principal allègement non forfaitaire applicable à un salarié moyen. Il est alloué pour toute sorte d'emprunts.
- Dépenses médicales :
 - ❖ Les frais provoqués par la maladie, les accidents ou l'invalidité, du contribuable ou d'une personne à sa charge, sont déductibles lorsque le contribuable supporte lui-même ces frais et que ceux-ci excèdent 5 pour cent du revenu net.

Mouvements de passage importants entre allègements fiscaux forfaitaires et non forfaitaires : Aucun.

1.1.3. Base d'imposition

Du revenu brut, sont déductibles	Personne célibataire (CHF)	Personne mariée, 2 enfants (CHF)
Dépenses professionnelles ¹	1 900-3 800	1 900-3 800
Abattement personnel	-	-
Abattement pour 2 enfants à charge	-	11 200
Cotisations sociales		
Assurance vieillesse	5.05 %	5.05 %
Assurance chômage	1 % ²	1 % ²
Caisse de pension	5 %	5 %
Déductions pour primes d'assurances maladie et intérêts de capitaux, au maximum ³	1 500 plus 700 par enfant	3 000 plus 700 par enfant
Déduction pour couple à deux revenus		7 000

1. 3 pour cent du revenu net, minimum 1 800 CHF, maximum 3 800 CHF.
2. 1 pour cent pour les revenus jusqu'à 106 800 CHF. La cotisation est supprimée pour la part du salaire qui dépasse 106 800 CHF.
3. Vu qu'il s'agit d'une déduction maximum et qu'il faut justifier les primes effectivement versées, on se base sur des montants calculés en pour cent du revenu brut, à savoir :
 - personnes vivant seules 3.6 pour cent min. 1 080 CHF, max. 1 500 CHF ;
 - familles monoparentales (deux enfants) 5.1 pour cent min. 1 500 CHF, max. 2 900 CHF ;
 - couples mariés, sans enfant 7.2 pour cent min. 1 710 CHF, max 3 000 CHF ;
 - couples mariés avec deux enfants 7.2 pour cent min. 2 140 CHF, max 4 400 CHF.

1.1.4. Barème d'imposition postnumerando

1.1.4.1. Taux pour les personnes vivant seules

Revenu imposable (CHF) ¹	Montant de base (CHF)	Plus % de la partie qui dépasse (CHF)	
Jusqu'à 16 100	–	–	–
16 100 à 27 900	25.40	0.77	16 100
27 900 à 36 500	116.25	0.88	27 900
36 500 à 48 600	191.90	2.64	36 500
48 600 à 63 800	511.35	2.97	48 600
63 800 à 68 800	962.70	5.94	63 800
68 800 à 91 100	1 259.70	6.60	68 800
91 100 à 118 400	2 731.50	8.80	91 100
118 400 à 154 700	5 133.90	11.00	118 400
154 700 à 664 300	9 126.90	13.20	154 700
664 400	76 406.00	–	–
Plus de 664 400 ²	–	11.5 du revenu total	

1. Les fractions inférieures à 100 CHF sont négligées.
2. Le modèle de calcul ignore cette partie du barème.

1.1.4.2. Taux pour les époux vivant en ménage commun et les contribuables veufs, séparés, divorcés ou célibataires qui tiennent ménage commun avec leurs propres enfants

Revenu imposable (CHF) ¹	Montant de base (CHF)	Plus % de la partie qui dépasse (CHF)	
Jusqu'à 27 400	–	–	–
27 400 à 44 700	25	1	27 400
44 700 à 51 300	198	2	44 700
51 300 à 66 200	330	3	51 300
66 200 à 79 400	777	4	66 200
79 400 à 91 000	1 305	5	79 400
91 000 à 101 000	1 885	6	91 000
101 000 à 109 300	2 485	7	101 000
109 300 à 115 900	3 066	8	109 300
115 900 à 120 900	3 594	9	115 900
120 900 à 124 300	4 044	10	120 900
124 300 à 126 000	4 384	11	124 300
126 000 à 127 700	4 571	12	126 000
127 700 à 788 400	4 775	13	127 700
788 400	90 666	–	–
plus de 788 400 ²	–	11.5 du revenu total	

1. Les fractions inférieures à 100 CHF sont négligées.
2. Le modèle de calcul ignore cette partie du barème.

1.2. Impôts des collectivités décentralisées (Canton et commune de Zurich)

1.2.1. Description générale du système

Le système des impôts cantonaux et communaux a les mêmes caractéristiques que le système de l'impôt fédéral direct.

La base d'imposition est constituée par les revenus provenant de toutes les sources. Des abattements sont prévus pour les intérêts des dettes et les cotisations de sécurité sociale ainsi que pour les dépenses médicales.

Une fois fixé le montant simple de l'impôt, le canton, la commune et la paroisse lèvent leur impôt en appliquant un multiple qui peut d'ailleurs varier annuellement. En 2003, par exemple, le canton applique un multiple de 1.00; la commune de Zurich 1.22 et la paroisse réformée 0.10. Le montant simple de l'impôt est donc multiplié par un total de 2.32. Toutefois, suite à la décision de ne plus tenir compte de l'impôt paroissial dans les « Statistiques des recettes publiques », on n'en tient pas compte dans les calculs des Impôts sur les salaires. Le montant simple de l'impôt est donc multiplié par un total de 2.22.

1.2.2. Base d'imposition

Du revenu brut, sont déductibles	Personne célibataire CHF	Personne mariée, 2 enfants CHF
Dépenses professionnelles ¹	1 900-3 800	1 900-3 800
Abattement personnel	–	–
Abattement pour 2 enfants à charge	–	10 800
Cotisations sociales		
Assurance vieillesse	5.05 %	5.05 %
Assurance chômage	1 % ²	1 % ²
Caisse de pension	5 %	5 %
Déductions pour primes d'assurances maladie et intérêts de capitaux, au maximum ³	2 300 plus 1 200 par enfant	4 600 plus 1 200 par enfant
Déduction pour couple à deux revenus		5 200

- 3 pour cent du revenu net, minimum 1 800 CHF, maximum 3 800 CHF.
- 1 pour cent pour les revenus jusqu'à 106 800 CHF. La cotisation est supprimée pour la part du salaire qui dépasse 106 800 francs.
- Vu qu'il s'agit d'une déduction maximum et qu'il faut justifier les primes effectivement versées, on se base sur des montants calculés en pour cent du revenu brut, à savoir :
 - personnes vivant seules 3.6 pour cent min. 1 080 CHF, max 2 300 CHF.
 - familles monoparentales (deux enfants) 5.1 pour cent min. 1 500 CHF, max 4 700 CHF.
 - couples mariés, sans enfant 5.7 pour cent min. 1 710 CHF, max 4 600 CHF.
 - couples mariés avec deux enfants 7.2 pour cent min. 2 140 CHF, max 7 000 CHF.

1.2.3. Taux d'imposition postnumerando

Impôt cantonal sur le revenu (Zurich)

a) Taux simples de l'impôt sur le revenu pour les personnes mariées, divorcées, veuves ou célibataires vivant en ménage commun avec des enfants :

Revenu imposable (CHF) ¹	Montant de base (CHF)	Plus % de la partie qui dépasse (CHF)	
Jusqu'à 11 000	–	0	–
11 000 à 16 400	–	2	11 000
16 400 à 23 200	108	3	16 400
23 200 à 31 400	312	4	23 200
31 400 à 40 900	640	5	31 400
40 900 à 53 100	1 115	6	40 900
53 100 à 80 300	1 847	7	53 100
80 300 à 107 500	3 751	8	80 300
107 500 à 148 300	5 927	9	107 500
148 300 à 197 200	9 599	10	148 300
197 200 à 250 200	14 489	11	197 200
250 200 à 311 400	20 319	12	250 200
Plus de 311 400	27 663	13	311 400

b) Taux simples de l'impôt sur le revenu pour les autres contribuables (célibataires sans enfants).

Revenu imposable (CHF) ¹	Montant de base (CHF)	Plus % de la partie qui dépasse (CHF)	
Jusqu'à 5 500	–	0	–
5 500 à 9 600	–	2	5 500
9 600 à 13 700	82	3	9 600
13 700 à 20 400	205	4	13 700
20 400 à 28 600	473	5	20 400
28 600 à 38 100	883	6	28 600
38 100 à 49 000	1 453	7	38 100
49 000 à 63 900	2 216	8	49 000
63 900 à 92 500	3 408	9	63 900
92 500 à 121 000	5 982	10	92 500
121 000 à 165 900	8 832	11	121 000
165 900 à 224 300	13 771	12	165 900
Plus de 224 300	20 779	13	224 300

1. Les fractions inférieures à 100 CHF sont négligées.

c) Multiple annuel en pourcentage des taux légaux simples :

– Canton de Zurich	100
– Commune de Zurich	122
– Impôt paroissial catholique romain	12 (p.m.)
– Réformé	10 (p.m.)

Est ajouté un impôt personnel de 24 CHF.

1.2.4. Taux d'imposition retenu pour cette étude

Pour cette étude ont été retenus les taux d'imposition de l'administration fédérale et des administrations cantonale et communale.

2. Cotisations sociales obligatoires versées à des régimes de caractère public

2.1. Cotisation des salariés

2.1.1. Retraite

- 5.05 pour cent du revenu brut pour l'assurance vieillesse,
- 5 pour cent du revenu brut pour la caisse de pension.

2.1.2. Maladie

–

2.1.3. Chômage

1 pour cent pour les revenus jusqu'à 106 800 CHF. La cotisation est supprimée pour la part du salaire qui dépasse 106 800 CHF.

2.1.4. Accidents de travail

–

2.1.5. Allocations familiales

-

2.1.6. Autres

-

2.2. Cotisations patronales

2.2.1. Retraite

- 5.05 pour cent du revenu brut pour l'assurance vieillesse,
- 5 pour cent du revenu brut pour la pension.

2.2.2. Maladie

-

2.2.3. Chômage

1 pour cent pour les revenus jusqu'à 106 800 CHF. La cotisation est supprimée pour la part du salaire qui dépasse 106 800 CHF.

2.2.4. Accidents de travail

-

2.2.5. Allocations familiales

L'employeur verse une prestation au titre des enfants à charge. La prestation de la Confédération s'élève à 2 623 CHF par enfant et par an. Voir sous rubrique 3.2. Elle est imposable avec les autres éléments du revenu.

2.2.6. Autres

-

3. Prestations sociales d'application générale

3.1. Prestations liées à l'état matrimonial

Des prestations à ce titre ne sont pas versées.

3.2. Prestations au titre d'enfants à charge

L'employeur verse une prestation au titre des enfants à charge. La prestation de la Confédération s'élève à 2 623 CHF par enfant et par an. Voir sous rubrique 2.25. Elle est imposable avec les autres éléments du revenu.

4. Principales modifications apportées au système fiscal et au régime des prestations sociales depuis 1998

Le 1^{er} janvier 1999, le canton de Zurich est passé de l'imposition *praenumerando* bisannuelle à l'imposition *postnumerando* annuelle sur le revenu acquis pour les personnes physiques. Il en résulte que l'impôt fédéral direct se base aussi sur l'imposition *postnumerando* annuelle.

5. Rubrique pour mémoire

5.1. Identification du salaire moyen

Il s'agit des salariés masculins et féminins travaillant dans l'industrie, les arts et métiers. Le revenu indiqué est la moyenne des revenus des salariés du même secteur. L'extension géographique porte sur l'ensemble du pays, tandis que le montant de l'impôt est calculé pour le canton et la commune de Zurich.

5.2. Méthode de calcul utilisée

- Allocations chômage : non comprises.
- Indemnités maladie : non comprises.
- Indemnités congés payés : comprises.
- Heures supplémentaires : comprises.
- Primes périodiques en espèces : comprises.
- Avantages accessoires : non compris.
- Méthode de base utilisée pour le calcul : le salaire mensuel est multiplié par 12.
- Terme de la période annuelle d'imposition du revenu : 31 décembre.
- Période de référence utilisée pour le calcul de salaire : du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année.

Valeur des paramètres 2006

			Estimation du Secrétariat
Salaires moyens	Ave_earn	73 187	
Abattements fiscaux	Child_al	5 600	
Abattements au titre du partenaire	partner_central	7 000	
Revenus du partenaire au niveau local	partner_local	5 200	
Parent isolé	sing_par_al	0	
Frais professionnels	work_exp	0.03	
	work_exp_min	1 900	
	work_exp_max	3 800	
Abattements au titre de l'impôt local	local_basic	0	
	local_child	5 400	
Impôt fédéral	IFD_min_s	25.4	
Célibataire	IFD_sch_s	0	16 100
		0.0077	27 900
		0.0088	36 500
		0.0264	48 600
		0.0297	63 800
		0.0594	68 800
		0.066	91 100
		0.088	118 400
		0.11	154 700
		0.132	664 400
Marié(e)	IFD_min_m	25	
	IFD_sch_m	0	27 400
		0.01	44 700
		0.02	51 300
		0.03	66 200
		0.04	79 400
		0.05	91 000
	0.06	101 000	

Valeur des paramètres 2006 (suite)

		0.07	109 300
		0.08	115 900
		0.09	120 900
		0.1	124 300
		0.11	126 000
		0.12	127 700
		0.13	788 400
		0.13	
Impôt cantonal	Zurich_min	24	
Célibataire	Zurich_sch_s	0	5 500
		0.02	9 600
		0.03	13 700
		0.04	20 400
		0.05	28 600
		0.06	38 100
		0.07	49 000
		0.08	63 900
		0.09	92 500
		0.1	121 000
		0.11	165 900
		0.12	224 300
		0.13	
Marié(e)	Zurich_sch_m	0	11 000
		0.02	16 400
		0.03	23 200
		0.04	31 400
		0.05	40 900
		0.06	53 100
		0.07	80 300
		0.08	107 500
		0.09	148 300
		0.1	197 200
		0.11	250 200
		0.12	311 400
		0.13	
Impôts cantonaux et communaux multiples	statetax_mult	2.22	
Cotisations de sécurité sociale	old_age	0.05	
Retraite	pension_rate	0.0505	
Chômage	unemp_rate	0.01	
	unemp_rate2	0	
Plafond de revenu	unemp_ciel	106 800	
	unemp_ciel2	0	
Autres assurances	other_rate	0.036	
	child_rate	0.072	
	single_rate	0.051	
	married_rate	0.057	
Limite des déductions fédérales : déduction supplémentaire au titre d'un enfant	fed_dedn	1 500	
	fed_dedn_c	700	
Limite des déductions cantonales : déduction supplémentaire au titre d'un enfant	local_dedn	2 300	
	local_dedn_c	1 200	
Principales autres déductions au titre d'une assurance			
célibataire	min_dedn_s	1 080	
parent isolé	min_dedn_sp	1 500	
couple marié	min_dedn_m	1 710	
couple marié ayant des enfants	min_dedn_mc	2 140	
Prestations familiales	child_ben	2 623	

2006 Tax equations

The equations for the Swiss system in 2006 are mostly calculated on a family basis.

Variable names are defined in the table of parameters above, within the equations table, or are the standard variables « married » and « children ». A reference to a variable with the affix « _total » indicates the sum of the relevant variable values for the principal and spouse. And the affixes « _princ » and « _spouse » indicate the value for the principal and spouse, respectively. Équations for a single person are as shown for the principal, with « _spouse » values taken as 0.

Ligne dans le tableau par pays et étapes intermédiaires	Nom de la variable	Intervalle	Équation
1. Salaire	earn		
2. Abattements :	partner_al	J	partner_central*(earn_spouse>0)
Enfants	children_al	J	Children*Child_al+ (Children>0)*(Married=0)*sing_par_al
Cotisations de sécurité sociale	SSC_al	B	SSC
Frais professionnels	work_al	B	MAX(work_exp_min, MIN(work_exp_max, work_exp*(earn-SSC_al)))
Autres	oth_al	J	MAX(MINA((1+Married)*IF(Married=0, IF(Children>0, single_rate, other_rate), other_rate))*earn_total, (1+Married)*fed_dedn+Children*fed_dedn_c), IF(Married, IF(Children>0, min_dedn_mc, min_dedn_m), IF(Children>0, min_dedn_sp, min_dedn_s)))
Total	tax_al	J	partner_al+children_al+SSC_al+work_al+oth_al
3. Crédits d'impôt sur le revenu imposable	taxbl_cr	J	Cash_tran
4. Revenu imposable pour l'administration centrale	tax_inc	J	positive(earn_total-tax_al+taxbl_cr)
5. Impôt dû à l'administration centrale avant crédits	CG_tax_excl	J	IF(Married+Children=0, Tax(tax_inc, IFD_sch_s)+IFD_min_s*(Tax(tax_inc, IFD_sch_s)>0), Tax(tax_inc, IFD_sch_m)+IFD_min_m*(Tax(tax_inc, IFD_sch_m)>0))
6. Crédits d'impôt	tax_cr	J	0
7. Impôt perçu par l'administration centrale	CG_tax	J	CG_tax_excl
8. Impôts perçus par les administrations centrales	local_tax_inc	J	earn_total+taxbl_cr-local_basic*(1+Married)-Children*local_child-work_al-SSC-MAX(MINA(IF(Married, IF(Children>0, child_rate, married_rate), IF(Children>0, single_rate, other_rate))*earn_total, local_dedn*(1+Married)+Children*local_dedn_c), IF(Married, IF(Children>0, min_dedn_mc, min_dedn_m), IF(Children>0, min_dedn_sp, min_dedn_s)))-(earn_spouse>0)*partner_local
	local_tax		IF((Married+Children)>0, Tax(local_tax_inc, Zurich_sch_m)*statetax_mult+(1+Married)*Zurich_min*(Tax(local_tax_inc, Zurich_sch_m)>0), Tax(local_tax_inc, Zurich_sch_s)*statetax_mult+(Tax(local_tax_inc, Zurich_sch_s)>0)*Zurich_min)
9. Cotisations salariales de sécurité sociale	SSC	B	(pension_rate+old_age)*earn+IF(earn<=unemp_ciel, earn*unemp_rate, IF(earn<=unemp_ciel2, unemp_ciel*unemp_rate+(earn-unemp_ciel)*unemp_rate2, unemp_ciel*unemp_rate+unemp_ciel2*unemp_rate2))
11. Prestations sociales	Cash_tran	J	Children*child_ben
13. Cotisations patronales de sécurité sociale	SSC_empr	B	SSC

Key to range of equation B calculated separately for both principal earner and spouse P calculated for principal only (value taken as 0 for spouse calculation) J calculated once only on a joint basis

Annexes

<i>Annexe A.</i> Niveau d'imposition globale et structures fiscales dans les pays membres de L'OCDE, 1990-2004	470
<i>Annexe B.</i> Source des données concernant les gains	472
<i>Annexe C.</i> Taux de change et parité de pouvoir d'achat des monnaies nationales, 2006 . .	473
<i>Annexe D.</i> Séries chronologies conformes à l'ancienne définition de l'ouvrier moyen, 1979-2004	474

Tableau A.1. Recettes fiscales exprimées en pourcentage du PIB aux prix du marché, 1990-2004

	Total des recettes fiscales			Impôt sur le revenu des personnes physiques			Cotisations de sécurité sociale						Ensemble des autres	
	1990	1995	2004	1990	1995	2004	Salariés			Employeurs			1990	1995
							1990	1995	2004	1990	1995	2004		
Australie	28	29	31	12	12	13	0	0	0	0	0	0	16	17
Autriche	40	41	43	8	9	10	6	6	6	6	7	7	19	19
Belgique	42	44	45	13	14	14	4	4	4	9	9	8	16	16
Canada	36	36	33	15	13	12	2	2	2	3	3	3	17	17
République tchèque	-	38	38	-	5	5	-	4	4	-	10	10	-	19
Danemark	47	49	49	25	26	25	1	1	1	0	0	0	21	22
Finlande	44	46	44	15	14	13	1	3	2	9	10	9	18	19
France	42	43	43	4	5	7	6	6	4	11	11	11	21	21
Allemagne	36	37	35	10	10	8	6	6	6	7	7	7	13	13
Grèce	29	32	35	4	4	5	4	4	5	4	5	6	16	19
Hongrie	-	42	38	-	7	7	-	2	2	-	12	9	-	21
Islande	31	31	39	8	10	14	0	0	0	1	2	3	22	19
Irlande	33	32	30	11	10	8	2	2	1	3	3	3	18	18
Italie	38	40	41	10	10	10	2	3	2	9	8	9	17	19
Japon	29	27	26	8	6	5	3	4	4	4	4	5	14	13
Corée	19	19	25	4	4	3	0	0	3	1	1	2	14	14
Luxembourg	36	37	38	8	8	7	4	4	5	5	5	5	19	21
Mexique	17	17	19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17	17
Pays-Bas	41	40	37	10	8	6	9	11	7	3	3	4	18	19
Nouvelle-Zélande	37	37	36	18	17	15	0	0	0	0	0	0	19	20
Norvège	42	41	44	11	11	10	3	3	3	7	6	6	20	21
Pologne ¹	-	37	34	-	8	4	-	11	14	-	-	-	-	17
Portugal	28	32	34	4	6	5	3	3	3	5	6	7	16	17
République slovaque	-	-	30	-	-	3	-	-	3	-	-	8	-	-
Espagne	32	32	35	7	8	6	2	2	2	8	8	8	15	15
Suède	53	48	50	20	16	16	0	2	3	14	11	11	19	19
Suisse	26	28	29	10	10	10	3	3	3	3	3	3	10	11
Turquie	20	23	31	5	5	5	1	1	3	2	1	3	11	15
Royaume-Uni	36	35	36	11	10	10	2	3	3	4	3	4	20	19
États-Unis	27	28	26	10	10	9	3	3	3	4	4	3	11	11

1. Total de cotisations de sécurité sociale.

Source : OCDE, *Statistiques des recettes publiques 1965-2005*, Édition 2006.StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/421756031274>

Tableau A.2. Produit des impôts sur le revenu des personnes physiques en pourcentage du PIB et du total des recettes fiscales, 1990-2004
(Pays percevant des impôts sur le revenu des collectivités décentralisées)

	Administration centrale						:	Administrations d'états et locales ¹					
	Pourcentage du		Pourcentage du		Pourcentage du			Pourcentage du		Pourcentage du		Pourcentage du	
	PIB	Total	PIB	Total	PIB	Total		PIB	Total	PIB	Total	PIB	Total
	1990		1995		2004	:	1990		1995		2004		
Belgique	8	20	7	17	7	16	:	5	12	6	15	6	15
Canada	9	25	8	23	7	22	:	6	16	5	15	4	13
Danemark	12	25	12	25	9	21	:	13	28	14	29	15	33
Finlande	7	15	6	12	5	13	:	9	19	9	19	8	18
Islande	5	15	5	16	6	19	:	4	12	5	15	7	20
Japon	0	20	0	15	0	11	:	0	8	0	8	0	7
Corée	0	20	0	18	0	11	:	0	1	0	1	0	1
Norvège	4	9	4	10	5	12	:	7	17	7	16	5	13
Espagne ²	7	20	7	22	4	12	:	1	2	1	2	2	6
Suède	5	9	1	3	-1	-1	:	15	29	15	31	16	33
Suisse	3	10	2	7	2	7	:	7	29	8	29	8	27
États-Unis	8	30	8	29	7	28	:	2	7	2	7	2	7

1. Il existe également des dispositifs de partage de l'impôt sur le revenu en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Grèce, au Luxembourg et au Portugal.

2. A partir de 1997 l'Espagne a introduit un impôt sur le revenu des Régions autonomes; pour mémoire.

Source : OCDE, *Statistiques des recettes publiques 1965-2005*, Édition 2006.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/263580557185>

Source des données concernant les gains

Pays	Type d'échantillon	Source
Australie	Échantillon représentatif des salariés dans chaque industrie. Enquête trimestrielle.	Australian Bureau of Statistics « Average Weekly Earnings, Australia » and « Labour Force, Australia »
Autriche	Statistiques annuelles sur l'imposition des salaires	« Lohnsteuerstatistik »
Belgique	Données collectées ou estimées sur la base d'une enquête annuelle et des registres de sécurité sociale des salariés	Division statistiques du ministère de l'Économie (service public fédéral, économie, PME, travailleurs indépendants et énergie). Même source que les données sur « gains bruts annuels » de l'Eurostat.
Canada	Enquête mensuelle auprès de toutes les entreprises	Statistiques Canada, « Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail »
République tchèque	Données provenant d'enquête auprès des employeurs	Bureau national des statistiques
Danemark	Enquête sur les salaires effectués par la Confédération danoise du patronat	Rapport annuel de la Confédération danoise du patronat (Dansk Arbejds Giverforening)
Finlande	(1) Enquête de la Fédération finlandaise du patronat sur les salaires horaires en mensuels; (2) Enquête « non officielle » du patronat « Structure des statistiques sur les salaires » publiée par l'Office central des statistiques	« Statistiques sur les salaires » publiées par l'Office central des statistiques
France	Registres d'assurance sociale des employeurs	INSEE, « Déclarations Annuelles des Données Sociales » (DADS)
Allemagne	Enquête du Bureau fédéral de statistiques	Bureau national des statistiques
Grèce	Enquête effectuée par l'Institut de la Statistique et les établissements de la sécurité sociale	Service national de statistiques : statistiques sur le travail. Même source que les données sur « gains bruts annuels » de l'Eurostat
Hongrie	Enquêtes mensuelles auprès des entreprises ayant plus de cinq salariés	Bureau central de statistiques
Islande	Enquête mensuelle sur les salaires du secteur privé	Statistiques, Islande
Irlande	Enquête trimestrielle sur l'emploi, les gains et la durée du travail dans l'industrie	Office central de statistiques
Italie	Indicateurs trimestriels de salaires dans les secteurs industries et services (OROS)	Institut national de statistiques
Japon	Enquête de base sur la structure des salaires de l'ensemble des établissements employant plus de 10 salariés	Ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être, Rapport annuel
Corée	Statistiques sur l'emploi	Ministère du Travail
Luxembourg	Fichiers mensuels agrégés des services de sécurité sociale	Office national des statistiques et Services de sécurité sociale
Mexique	Données administratives de l'Institut de sécurité sociale (Instituto Mexicano del Seguro Social (IMSS))	Commission sur « le salaire national minimum » (Comisión Nacional de Salarios Mínimos (CONASAMI))
Pays-Bas	Enquête sur l'emploi et le salaire	Bureau central de statistiques, Statline
Nouvelle-Zélande	L'enquête trimestrielle sur l'emploi est un sondage auprès des entreprises	Statistiques de Nouvelle-Zélande INFOS
Norvège	Échantillon d'entreprises (excluant l'agriculture, la pêche et les ménages privés). Les données sont basées sur les statistiques publiées du 3e trimestre	Statistiques sur les salaires
Portugal	Enquête du Ministère de l'Emploi effectuée en avril et octobre	Ministère de l'Emploi
Pologne	Estimations des différents secteurs	Bulletin mensuel des statistiques
République slovaque	Données trimestrielles et annuelles	Bureau national des statistiques
Espagne	Enquête trimestrielle auprès des entreprises	Instituto Nacional de Estadística « Encuesta Trimestral de Coste Laboral » (Enquête sur le coût du travail)
Suède	Enquête effectuée au mois de septembre par le patronat	Statistiques, Suède
Suisse	Personnes actives occupées selon la branche économique	La vie économique, SECO (secrétariat d'État à l'Économie) table B.8.1, www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/04.html
Turquie	Enquête annuelle de l'industrie manufacturière	Institut national de statistiques
Royaume-Uni	1 % de l'échantillon du système de retenue à la source de l'impôt sur les salaires	Office national de statistiques, enquête annuelle sur les heures travaillées et le salaire (ASHE)
États-Unis	Enquête mensuelle du ministère du Travail par voie de questionnaire couvrant plus de 40 millions de travailleurs et de salariés non agricoles	Emploi, heures travaillées et salaires de l'étude sur les statistiques de l'emploi

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/378147035874>

Taux de change et parité de pouvoir d'achat des monnaies nationales, 2006

	Unité monétaire	2006	
		Taux de change *	Parités de pouvoir d'achat **
Australie	AUD	1.33	1.39
Autriche	EUR	0.80	0.91
Belgique	EUR	0.80	0.89
Canada	CAD	1.13	1.29
République tchèque	CZK	22.72	14.57
Danemark	DKK	5.97	8.54
Finlande	EUR	0.80	0.94
France	EUR	0.80	0.90
Allemagne	EUR	0.80	0.94
Grèce	EUR	0.80	0.71
Hongrie	HUF	212.04	130.99
Islande	ISK	69.93	1.02
Irlande	EUR	0.80	91.73
Italie	EUR	0.80	0.84
Japon	JPY	116.26	128.09
Corée	KRW	954.19	758.73
Luxembourg	EUR	0.80	0.99
Mexique	MXN	10.91	7.35
Pays-Bas	EUR	0.80	0.91
Nouvelle-Zélande	NZD	1.55	9.85
Norvège	NOK	6.44	1.50
Pologne	PLZ	3.12	1.85
Portugal	EUR	0.80	0.66
République slovaque	SKK	29.94	0.78
Espagne	EUR	0.80	17.37
Suède	SEK	7.42	9.35
Suisse	CHF	1.26	1.76
Turquie	TRL	1.43	0.82
Royaume-Uni	GBP	0.55	0.62
États-Unis	USD	1.00	1.00

* Moyenne sur 11 mois des taux journaliers.

** Estimations basées sur les données publiées dans OCDE, Perspectives économique no 79, juin 2006.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/367271315284>

Séries chronologiques conformes à l'ancienne définition de l'ouvrier moyen, 1979-2004

Avertissement

Les tableaux qui figurent dans cette annexe contiennent des données publiées dans *Les impôts sur les salaires de 2003-2004* pour faciliter la lecture car le corps de ce rapport ne présente que des données concernant la période 2000-2005. Toutefois, l'utilisateur de ces données doit être conscient de leurs limites. En premier lieu, elles sont fondées sur la définition antérieure du salaire – le salaire de l'ouvrier moyen (OM). En second lieu, des changements sont intervenus dans les modes de déclaration de certains pays au cours de la période 1979-2004 et par conséquent la série chronologique ne peut être considérée comme complètement cohérente. Les ruptures les plus importantes de la série pour les années récentes sont les suivantes :

- a) Australie : depuis 2002, les taxes sur les salaires sont incluses dans les calculs. Elles sont exclues pour les années antérieures.
- b) Autriche : depuis 1998, les taxes sur les salaires sont incluses dans les calculs. Elles sont exclues pour les années antérieures.
- c) France : depuis 1997, les données concernant les rémunérations sont fondées sur des données statistiques améliorées.
- d) Japon : depuis 2002, des améliorations ont été apportées à la déclaration des cotisations de sécurité sociale.
- e) Corée : depuis 1997, le champ d'application des cotisations de sécurité sociale a été élargi.
- f) Pays-Bas : depuis 1999, le niveau moyen du salaire des travailleurs manuels est supposé égal à 90 % du salaire de l'ensemble des travailleurs de l'industrie y compris les travailleurs " à col blanc " et leurs superviseurs.

Tableau D.1 Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs (en % des coûts de main d'œuvre), 1979-2004

	célibataire sans enfant															
	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29.6	30.4	27.4	27.8	28.3	28.3	28.6
Autriche	36.5	38.6	38.1	40.3	39.6	38.1	39.1	40.0	41.2	45.6	45.9	44.9	44.5	44.7	45.0	44.9
Belgique	47.4	49.8	49.2	51.0	53.5	53.2	53.7	54.6	56.3	56.6	56.9	56.2	55.6	55.1	54.6	54.2
Canada	23.2	24.7	25.6	26.9	29.0	27.2	29.0	30.8	31.5	32.3	31.1	31.8	30.4	32.2	32.4	32.3
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	42.6	43.2	42.9	42.7	42.7	42.6	42.9	43.2	43.6
Danemark	40.6	42.7	46.5	47.8	47.6	46.6	46.7	47.0	45.2	45.1	44.5	44.4	43.6	42.7	42.7	41.5
Finlande	41.6	42.4	43.2	45.2	45.5	46.2	44.5	49.3	51.2	48.9	47.4	47.3	45.9	45.2	44.4	43.8
France ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	49.1	48.7	48.1	48.2	48.3	48.2	48.3	47.4
Allemagne	40.8	41.9	43.4	44.5	45.1	45.5	46.4	46.4	50.2	52.3	51.9	51.8	50.8	51.1	51.9	50.7
Grèce	25.6	25.5	31.2	31.4	31.6	33.8	33.0	35.3	35.6	35.8	35.7	36.0	35.7	34.6	34.4	34.9
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	51.4	52.0	50.7	49.6	49.0	49.0	45.6	45.8
Islande	-	18.4	18.8	16.5	13.9	19.5	20.1	22.0	23.1	24.4	26.0	26.7	27.5	28.8	29.4	29.7
Irlande	33.9	34.7	40.1	42.4	42.8	40.6	39.8	40.0	36.9	33.9	32.4	28.9	25.8	24.5	24.2	23.8
Italie ²	45.3	47.3	50.5	50.0	49.4	51.2	48.8	49.2	50.3	51.5	47.2	46.7	46.1	46.1	45.4	45.7
Japon	16.7	17.3	17.7	21.6	21.4	20.4	21.5	21.2	19.5	20.7	24.0	24.1	24.2	29.8	26.7	26.6
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	6.9	12.4	16.1	16.5	16.6	16.1	16.3	16.6
Luxembourg	38.5	38.2	38.6	38.4	35.7	35.5	33.9	34.9	34.3	35.2	34.6	35.5	33.9	31.3	31.5	31.9
Mexique	-	-	-	-	-	23.5	24.4	26.6	27.2	20.8	14.1	15.4	14.4	16.1	17.2	15.4
Pays-Bas	48.0	48.3	52.0	49.9	49.5	47.0	46.5	45.7	44.8	43.6	44.3	45.1	42.3	35.5	35.2	43.6
Nouvelle-Zélande	26.0	26.8	26.6	27.9	26.1	23.4	23.8	24.0	24.5	21.6	19.4	19.5	19.5	20.1	20.3	20.7
Norvège	43.5	43.1	42.3	41.8	42.6	42.7	41.2	36.8	37.5	37.4	37.3	37.2	36.9	36.9	36.8	36.9
Pologne ³	-	-	-	-	-	-	-	44.1	44.7	43.9	43.0	43.0	42.7	42.8	42.9	43.1
Portugal	28.1	29.9	32.3	34.9	34.5	33.9	33.2	33.3	33.7	33.9	33.4	33.5	32.5	32.6	32.6	32.6
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41.2	41.7	41.1	41.4	42.0
Espagne	36.4	37.4	38.0	36.6	37.9	35.9	36.5	38.0	38.5	39.0	37.5	37.6	37.9	38.2	37.7	38.0
Suède	50.7	50.8	50.6	50.9	51.7	52.7	46.0	45.6	49.3	50.7	50.5	49.5	48.5	47.6	47.9	48.0
Suisse	28.2	29.1	28.8	28.8	28.5	28.6	27.3	28.7	30.6	30.0	29.8	29.5	29.5	29.6	29.0	28.8
Turquie	53.9	47.7	44.8	37.0	40.2	40.1	41.2	40.0	35.3	40.7	30.3	40.4	43.6	42.5	42.2	42.7
Royaume-Uni	36.1	37.6	38.2	37.8	36.0	34.2	33.2	32.6	33.4	32.0	30.8	30.1	29.5	29.5	31.0	31.2
États-Unis	31.9	35.3	34.9	33.6	30.6	31.1	31.3	31.2	31.0	31.1	31.1	30.8	29.8	29.7	29.5	29.6

Note: Afin de produire des données consistantes, de 1996 à 2001 les données de l'Australie ont été révisées en incluant les impôts sur les salaires. Les données avant cette période ne sont pas disponibles sur la même base.

1. La France n'a pas déclaré de cotisations patronales de sécurité sociale pour la période 1979-1993.

2. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.

3. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Tableau D.2 Impôts sur le revenu (en % du salaire brut), 1979-2004
célibataire sans enfant

	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24.8	25.9	22.8	23.3	24.0	24.0	24.3
Autriche	9.3	10.2	9.4	10.2	9.5	7.0	7.5	8.6	8.9	10.2	10.8	9.8	10.2	10.5	10.8	10.8
Belgique	15.2	18.7	25.5	26.4	25.9	25.3	25.9	26.1	27.2	27.6	27.9	27.9	27.8	27.2	26.7	26.6
Canada	18.3	19.0	18.8	19.4	21.4	20.0	20.4	21.1	21.7	22.1	20.8	21.1	19.3	17.9	18.0	17.8
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	8.5	10.0	10.4	10.2	10.1	10.0	10.4	10.8	11.4
Danemark	35.7	37.8	39.4	40.0	44.0	44.0	44.2	44.4	37.4	35.1	33.0	32.4	32.6	31.7	31.7	30.6
Finlande	26.7	27.3	29.5	30.5	30.8	30.8	28.3	28.6	29.3	28.0	26.3	26.6	25.9	25.4	24.9	24.2
France	8.5	8.6	8.4	7.4	6.8	6.7	8.1	8.5	8.8	10.5	14.3	13.4	13.5	13.6	13.2	13.1
Allemagne	16.0	16.4	17.1	18.1	18.6	18.6	18.4	18.3	20.8	21.2	21.2	21.5	20.1	20.4	20.8	19.6
Grèce	1.4	1.3	3.0	3.2	3.5	5.8	3.6	1.7	1.7	2.0	1.9	2.2	1.8	0.4	0.0	0.6
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	16.4	17.8	17.6	18.9	19.2	16.9	12.9	12.4
Islande	-	16.8	16.9	14.5	12.0	17.5	17.9	19.7	20.4	21.2	22.3	23.1	23.5	24.8	25.2	25.5
Irlande	23.7	23.4	24.6	26.8	27.9	25.5	24.7	23.9	22.4	20.5	19.3	15.2	12.0	11.4	11.1	10.6
Italie ¹	11.6	14.1	16.3	18.4	18.4	18.1	16.3	15.8	17.5	18.8	20.0	19.3	18.6	19.1	18.2	18.6
Japon	7.6	8.5	9.0	8.8	8.5	7.9	8.5	8.4	6.4	8.0	6.1	6.2	6.2	5.6	5.9	5.9
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	2.5	1.7	2.1	2.5	2.5	2.2	2.3	2.2
Luxembourg	17.4	16.8	17.4	16.7	14.0	13.5	11.8	12.7	13.1	13.8	12.1	12.6	10.8	8.3	8.5	8.9
Mexique	-	-	-	-	-	6.6	6.1	6.5	2.5	-1.2	0.0	1.3	1.9	2.1	2.8	3.0
Pays-Bas	14.8	13.5	12.0	11.3	11.9	12.1	11.5	12.2	6.7	6.5	6.3	7.6	8.8	7.0	6.0	8.5
Nouvelle-Zélande	26.0	26.8	26.6	27.9	26.1	23.4	23.8	24.0	24.5	21.6	19.4	19.5	19.5	20.1	20.3	20.7
Norvège	25.7	24.7	23.3	22.7	22.7	25.9	24.4	20.9	21.8	21.7	21.6	21.4	21.0	21.0	20.9	20.9
Pologne ²	-	-	-	-	-	-	-	17.2	18.1	16.9	6.6	6.6	6.0	6.1	6.0	6.1
Portugal	4.4	4.9	7.1	6.9	7.5	6.5	5.9	6.8	7.0	7.2	6.6	6.7	5.4	5.5	5.6	5.6
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6.0	6.8	5.9	6.3	7.9
Espagne	10.1	11.3	12.2	10.6	12.7	10.4	11.3	12.3	13.2	13.8	11.8	12.1	12.6	13.0	12.3	12.7
Suède	36.5	36.1	35.5	35.6	36.6	37.0	28.0	28.5	28.7	28.5	27.2	25.8	24.6	23.4	23.8	24.0
Suisse	10.6	11.6	11.4	11.2	10.8	10.8	9.6	11.1	11.0	10.3	10.2	9.8	9.9	9.9	9.7	9.8
Turquie	42.0	35.2	30.2	22.9	22.4	23.5	27.1	27.4	25.2	23.9	15.2	14.7	14.9	15.1	14.8	15.4
Royaume-Uni	23.2	23.4	22.7	22.3	20.3	19.0	18.7	18.0	18.2	16.7	16.3	15.8	15.5	15.6	15.7	15.9
États-Unis	20.6	23.5	23.0	21.8	18.4	18.4	18.4	18.3	18.1	18.2	18.2	17.9	16.8	16.6	16.4	16.5

Note: Afin de produire des données consistantes, de 1996 à 2001 les données de l'Australie ont été révisées en incluant les impôts sur les salaires. Les données avant cette période ne sont pas disponibles sur la même base.

1. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.

2. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Tableau D.3 Impôts sur le revenu et cotisations des salariés (en % du salaire brut), 1979-2004

	célibataire sans enfant															
	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24.8	25.9	22.8	23.3	24.0	24.0	24.3
Autriche	23.5	25.1	24.5	26.6	25.9	23.8	24.7	25.9	27.0	28.3	28.8	27.9	28.3	28.6	28.9	28.8
Belgique	25.3	28.8	37.0	38.5	38.0	37.4	37.9	39.2	41.1	41.5	41.9	41.9	41.7	41.2	40.7	40.5
Canada	20.8	22.0	22.3	23.3	25.4	23.8	25.0	26.3	27.1	27.7	26.5	27.1	25.5	24.4	24.6	24.7
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	22.0	23.2	22.9	22.7	22.6	22.5	22.9	23.3	23.9
Danemark	40.1	42.2	44.8	46.3	46.0	46.6	46.7	47.0	45.2	44.9	44.2	44.1	43.3	42.3	42.3	41.2
Finlande	29.4	30.0	32.2	34.2	34.2	34.0	31.7	35.7	38.0	35.8	33.7	33.6	32.4	31.5	31.0	30.3
France	20.3	20.5	22.6	22.6	23.5	25.0	25.2	26.9	27.4	28.1	27.7	26.8	27.0	26.8	26.8	26.7
Allemagne	31.6	32.6	33.9	35.0	35.7	36.0	36.6	36.6	40.5	42.3	41.9	42.0	40.7	41.0	41.8	40.5
Grèce	11.6	11.5	16.2	16.4	16.8	19.1	17.4	17.5	17.6	17.9	17.8	18.1	17.7	16.3	16.0	16.6
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	27.9	29.3	30.1	31.4	31.7	29.4	25.4	25.9
Islande	-	17.0	17.2	14.7	12.2	17.5	18.1	20.0	20.6	21.5	22.5	23.2	23.7	25.1	25.4	25.7
Irlande	28.1	28.1	33.1	35.3	35.7	33.3	32.4	32.7	29.2	26.0	24.3	20.3	16.9	16.4	16.0	15.7
Italie ¹	20.0	22.6	25.8	27.0	27.3	26.7	25.3	25.8	27.5	29.0	29.1	28.5	27.8	28.3	27.4	27.8
Japon	12.5	13.2	13.1	15.8	15.5	14.9	15.5	15.4	13.4	15.0	16.1	16.2	16.2	19.3	17.5	17.4
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	4.8	5.6	8.8	9.2	9.2	8.9	9.2	9.3
Luxembourg	29.3	28.8	29.5	28.9	26.2	25.9	24.1	25.2	25.6	26.4	25.8	26.6	24.8	22.1	22.3	22.7
Mexique	-	-	-	-	-	11.1	10.9	11.3	7.7	1.4	1.6	2.9	3.4	3.7	4.4	4.5
Pays-Bas	35.5	35.8	40.4	38.0	37.4	35.6	40.4	41.8	40.5	39.3	35.4	36.2	32.9	28.6	29.0	34.4
Nouvelle-Zélande	26.0	26.8	26.6	27.9	26.1	23.4	23.8	24.0	24.5	21.6	19.4	19.5	19.5	20.1	20.3	20.7
Norvège	34.4	33.8	33.0	32.7	33.6	33.8	32.2	28.7	29.6	29.5	29.4	29.2	28.8	28.8	28.7	28.7
Pologne ²	-	-	-	-	-	-	-	17.2	18.1	16.9	31.4	31.4	31.0	31.1	31.2	31.5
Portugal	14.4	15.4	18.1	18.4	18.5	17.4	17.6	16.9	18.0	18.2	17.6	17.7	16.4	16.5	16.6	16.6
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.8	19.6	18.7	19.1	21.3
Espagne	15.7	16.9	18.1	16.9	18.7	16.4	17.3	18.4	19.6	20.2	18.2	18.5	18.9	19.3	18.6	19.0
Suède	36.5	36.1	35.5	35.6	36.6	37.0	28.0	29.5	32.6	34.5	34.1	32.8	31.7	30.4	30.7	31.0
Suisse	20.9	21.9	21.5	21.5	21.1	21.2	19.9	21.4	22.5	21.9	21.7	21.3	21.4	21.4	21.0	20.9
Turquie	49.0	42.2	38.2	31.3	31.8	32.6	34.8	34.3	30.5	33.1	22.9	28.7	30.9	30.1	29.8	30.4
Royaume-Uni	29.7	31.2	31.7	31.3	29.3	27.3	26.2	25.6	26.7	25.2	24.4	23.6	23.1	23.2	24.2	24.4
États-Unis	26.8	30.2	29.7	28.9	25.6	26.0	26.0	26.0	25.8	25.8	25.8	25.5	24.4	24.3	24.1	24.2

Note: Afin de produire des données consistantes, de 1996 à 2001 les données de l'Australie ont été révisées en incluant les impôts sur les salaires. Les données avant cette période ne sont pas disponibles sur la même base.

1. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.

2. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Tableau D.4 Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées
(en % des coûts de main-d'œuvre) 1979-2004, couple marié avec un seul salaire et ayant deux enfants

	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21.2	22.4	18.6	19.2	20.4	16.1	17.2
Autriche	20.5	23.9	24.3	25.6	24.4	23.3	24.7	24.3	27.2	32.2	31.6	29.5	29.0	29.5	29.5	28.8
Belgique	33.1	36.0	35.3	38.4	41.6	36.1	37.3	38.6	40.3	40.8	41.2	40.5	40.3	39.7	39.1	35.6
Canada	11.7	13.5	13.3	15.2	17.4	15.7	18.5	20.6	21.7	23.4	21.2	22.2	20.4	23.1	23.1	23.0
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	23.1	28.5	31.2	24.4	22.7	24.5	24.5	27.1	29.5
Danemark	30.9	33.6	37.5	37.7	35.5	32.4	32.5	32.5	30.9	31.3	31.1	31.0	30.7	30.1	30.1	29.8
Finlande	32.4	33.2	32.7	35.6	35.8	34.8	32.5	38.1	42.1	40.8	39.6	39.9	38.8	38.3	37.6	36.8
France ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	39.5	39.5	38.9	39.8	39.4	39.5	39.9	39.0
Allemagne	30.7	30.9	33.3	34.2	32.7	34.0	34.3	33.6	37.3	35.6	34.4	33.3	32.7	32.2	33.4	32.2
Grèce	9.3	9.3	14.5	22.9	30.3	32.0	30.5	34.3	34.9	36.2	35.8	36.1	35.9	35.0	34.4	34.9
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	37.4	40.8	35.9	35.0	32.8	33.9	30.3	31.3
Islande	-	6.2	4.6	-3.0	-4.8	-11.4	-14.0	-11.2	-10.9	-2.8	5.8	7.6	7.8	9.5	10.4	11.7
Irlande	20.4	22.7	27.4	30.0	30.6	30.0	29.4	29.9	26.8	23.8	20.1	15.5	12.8	9.1	6.4	5.9
Italie ²	40.9	41.1	42.3	43.9	44.6	43.9	40.7	42.4	44.9	43.3	37.0	36.5	35.4	36.0	35.7	36.2
Japon	11.2	11.9	12.3	16.0	15.9	14.8	15.3	16.0	15.1	15.6	19.8	20.2	20.4	26.2	22.9	23.8
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	6.0	11.6	15.4	15.8	15.9	15.5	15.8	15.8
Luxembourg	20.1	19.5	18.1	18.1	15.3	14.0	14.3	12.5	12.7	13.0	10.7	11.4	11.5	9.2	9.2	9.3
Mexique	-	-	-	-	-	23.5	24.4	26.6	27.2	20.8	14.1	15.4	14.4	16.1	17.2	15.4
Pays-Bas	39.4	39.7	43.6	41.2	41.1	38.7	40.1	35.7	34.9	33.0	34.1	35.5	33.0	25.1	24.5	34.3
Nouvelle-Zélande	10.4	16.8	17.5	15.5	24.3	18.0	20.8	22.2	22.4	16.2	14.1	15.5	16.7	18.8	19.4	20.7
Norvège	32.6	30.1	28.5	28.0	28.4	28.0	26.4	23.0	24.4	24.9	26.2	26.9	26.9	27.3	27.5	27.8
Pologne ³	-	-	-	-	-	-	-	36.8	39.3	38.9	38.1	38.2	37.8	41.2	37.9	41.5
Portugal	24.3	25.8	27.5	31.4	29.7	26.5	25.4	25.3	26.6	26.8	26.0	26.2	24.1	23.6	23.7	22.5
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25.2	28.5	28.2	32.3	27.2
Espagne	31.9	32.7	33.4	32.4	34.1	31.6	32.6	32.9	33.3	33.7	30.4	30.6	31.1	31.5	30.9	31.6
Suède	42.5	42.9	43.2	42.5	43.0	45.5	37.7	37.7	42.2	45.2	44.4	42.6	41.1	40.3	40.8	41.2
Suisse	19.2	20.6	19.9	19.0	18.3	18.6	18.0	17.3	18.9	17.7	17.8	17.7	17.9	18.1	17.5	17.2
Turquie	53.9	47.7	44.8	37.0	40.2	40.1	41.2	40.0	35.3	40.7	30.3	40.4	43.6	42.5	42.2	42.7
Royaume-Uni	25.2	26.8	26.6	26.2	25.6	25.1	24.3	23.8	26.1	24.8	23.3	21.4	18.1	17.3	17.4	18.0
États-Unis	23.5	26.8	27.7	26.7	25.5	24.7	24.8	24.7	24.4	24.1	21.1	21.3	18.3	17.8	15.6	16.4

Note: Afin de produire des données consistantes, de 1996 à 2001 les données de l'Australie ont été révisées en incluant les impôts sur les salaires. Les données avant cette période ne sont pas disponibles sur la même base.

1. La France n'a pas déclaré de cotisations patronales de sécurité sociale pour la période 1979-1993.

2. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.

3. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Tableau D.5 Impôt sur le revenu (en % du salaire brut), 1979-2004, couple marié avec un seul salaire et ayant deux enfants

	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23.7	24.9	22.8	23.3	24.0	24.0	24.3
Autriche	6.5	7.6	6.6	7.6	6.4	3.1	3.8	2.8	3.5	5.0	9.2	8.2	8.7	9.0	9.3	8.1
Belgique	8.0	11.6	18.4	19.3	19.1	14.2	15.0	15.5	16.1	16.5	17.0	17.1	17.1	16.7	15.9	15.2
Canada	9.7	10.6	9.0	10.3	12.3	10.9	12.1	10.3	11.2	12.6	10.2	16.9	15.3	14.1	14.2	13.9
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	2.5	4.5	5.2	4.3	4.2	4.0	4.5	4.9	5.3
Danemark	30.3	32.6	33.8	34.3	35.7	35.6	36.0	36.2	29.4	27.8	26.2	25.7	26.2	25.7	25.7	25.4
Finlande	20.9	21.9	23.8	25.3	25.2	23.7	21.8	23.3	29.3	28.0	26.3	26.6	25.9	25.4	24.9	24.2
France	0.4	0.5	0.4	0.0	0.0	0.0	1.0	1.7	1.9	3.7	7.6	7.6	7.0	7.1	7.1	7.1
Allemagne	9.9	9.7	10.5	10.9	8.6	9.2	8.7	7.9	9.6	1.0	0.0	-0.9	-1.7	-2.4	-1.6	-2.8
Grèce	0.0	0.0	0.0	0.0	1.8	3.7	0.5	0.5	0.8	2.5	1.9	2.3	2.0	0.9	0.0	0.6
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	16.4	17.8	12.0	12.6	9.2	8.0	4.6	4.7
Islande	-	10.2	9.4	6.4	4.8	1.3	0.3	2.5	3.6	6.8	11.3	12.0	12.6	13.3	13.3	14.0
Irlande	11.5	13.0	14.0	16.2	17.9	17.0	16.2	15.9	15.4	14.1	10.1	5.0	2.9	2.5	2.2	2.2
Italie ¹	9.4	10.8	12.5	16.2	15.2	14.8	12.7	11.9	14.0	15.3	15.8	14.9	13.4	11.9	11.3	11.9
Japon	1.8	2.8	3.3	2.8	2.7	1.9	2.4	2.8	1.6	2.6	1.5	2.0	2.0	1.4	1.6	2.7
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	1.5	0.9	1.3	1.7	1.8	1.6	1.7	1.4
Luxembourg	3.4	3.1	2.7	2.2	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Mexique	-	-	-	-	-	6.6	6.1	6.5	2.5	-1.2	0.0	1.3	1.9	2.1	2.8	3.0
Pays-Bas	12.5	11.2	9.6	8.4	8.9	9.2	10.1	9.5	4.4	3.5	4.8	4.9	8.3	6.4	5.7	8.3
Nouvelle-Zélande	17.0	21.5	21.7	24.8	24.3	20.3	20.8	22.2	22.4	16.2	14.1	19.5	19.5	20.1	20.3	20.7
Norvège	17.5	17.0	15.6	15.0	15.2	18.6	17.8	15.9	17.0	17.1	17.4	17.1	18.1	18.2	18.0	18.0
Pologne ²	-	-	-	-	-	-	-	15.3	16.1	14.7	4.6	4.7	4.0	4.2	4.0	4.1
Portugal	4.0	4.0	6.0	6.0	6.0	2.1	1.2	1.1	3.3	3.1	2.4	2.7	0.1	0.3	0.3	0.4
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.0	3.5	2.6	3.1	-5.3
Espagne	6.1	6.7	7.5	5.9	8.3	5.3	6.4	5.6	6.4	6.8	2.5	3.0	3.6	4.2	3.5	4.3
Suède	33.7	33.7	33.3	33.9	35.0	35.7	28.0	28.5	28.7	28.5	27.2	25.8	24.6	23.4	23.8	24.0
Suisse	6.3	7.2	6.1	6.4	6.0	5.8	5.4	5.7	5.7	5.1	5.0	4.9	5.0	5.1	5.0	5.1
Turquie	42.0	35.2	30.2	22.9	22.4	23.5	27.1	27.4	25.2	23.9	15.2	14.7	14.9	15.1	14.8	15.4
Royaume-Uni	19.3	19.8	18.6	17.9	16.5	15.5	15.4	15.0	16.6	15.1	15.2	13.3	10.2	9.3	7.9	8.1
États-Unis	11.6	14.4	15.2	14.5	13.0	11.5	11.3	11.3	11.0	10.7	7.4	7.6	4.3	3.9	1.5	2.4

Note: Afin de produire des données consistantes, de 1996 à 2001 les données de l'Australie ont été révisées en incluant les impôts sur les salaires. Les données avant cette période ne sont pas disponibles sur la même base.

1. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.

2. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Tableau D.6 Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées
(en % du salaire brut) 1979-2004, couple marié avec un seul salaire et ayant deux enfants

	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15.8	17.5	13.5	14.2	15.6	11.1	12.2
Autriche	4.2	7.1	7.8	8.6	7.3	5.6	6.9	6.5	9.5	10.7	10.0	7.6	8.2	8.9	8.9	8.0
Belgique	5.0	9.1	19.8	22.6	22.1	14.5	16.0	17.8	19.5	20.2	20.7	21.1	21.6	21.0	20.4	16.4
Canada	9.0	10.4	9.4	11.0	13.1	11.8	14.0	15.5	16.6	18.2	15.9	16.9	14.8	14.3	14.2	14.4
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	-4.5	3.3	7.1	-2.1	-4.3	-2.0	-1.9	1.5	4.9
Danemark	30.3	33.1	35.5	35.9	33.5	32.4	32.5	32.5	30.9	31.1	30.7	30.7	30.2	29.7	29.7	29.4
Finlande	18.2	18.9	19.7	22.6	22.5	20.0	17.0	21.5	26.3	25.7	23.9	24.3	23.5	22.8	22.6	21.7
France	6.8	6.6	6.4	7.7	9.3	10.9	11.2	13.1	13.8	15.3	15.0	15.0	14.4	14.6	15.0	15.1
Allemagne	19.9	19.8	22.2	23.1	21.2	22.5	22.4	21.5	25.0	22.1	20.7	19.6	18.9	18.3	19.4	18.1
Grèce	-7.7	-7.7	-4.1	-4.1	15.1	16.9	14.2	16.3	16.7	18.4	17.8	18.2	17.9	16.8	16.0	16.6
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	7.3	12.9	9.1	11.6	9.9	8.5	4.4	6.1
Islande	-	4.5	2.7	-5.2	-6.8	-14.2	-16.9	-14.0	-14.5	-6.8	1.3	3.2	3.0	4.7	5.3	6.6
Irlande	13.4	14.9	19.0	21.5	22.1	21.5	20.8	21.3	17.9	14.6	10.5	5.4	2.3	-0.7	-3.7	-4.2
Italie ¹	12.1	11.5	13.6	18.1	20.3	15.8	15.5	15.9	19.6	17.0	15.5	14.8	13.5	14.9	14.4	15.2
Japon	6.7	7.6	8.0	9.8	9.7	8.9	9.4	9.8	8.6	9.6	11.5	12.0	12.0	15.1	13.2	14.3
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	3.8	4.7	8.0	8.4	8.5	8.3	8.7	8.4
Luxembourg	8.1	7.3	5.9	5.5	2.8	1.2	1.6	-0.6	1.2	1.3	-1.3	-0.8	-0.7	-3.0	-3.0	-2.9
Mexique	-	-	-	-	-	11.1	10.9	11.3	7.7	1.4	1.6	2.9	3.4	3.7	4.4	4.5
Pays-Bas	24.8	25.1	29.9	27.2	27.0	25.5	33.2	31.1	29.8	27.9	23.6	25.0	22.1	17.1	17.3	23.6
Nouvelle-Zélande	10.4	16.8	17.5	15.5	24.3	18.0	20.8	22.2	22.4	16.2	14.1	15.5	16.7	18.8	19.4	20.7
Norvège	21.8	18.8	17.0	16.7	17.1	16.8	15.2	13.1	14.9	15.4	16.8	17.6	17.5	18.0	18.2	18.4
Pologne ²	-	-	-	-	-	-	-	6.4	10.1	9.5	25.4	25.6	25.0	29.2	25.3	29.5
Portugal	9.9	10.5	12.3	13.9	12.5	8.6	7.1	7.0	9.2	9.4	8.4	8.7	6.1	5.4	5.6	4.1
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-3.2	1.4	0.9	6.6	1.2
Espagne	9.8	10.6	12.0	11.3	13.8	10.8	12.2	11.7	12.8	13.2	8.9	9.3	10.0	10.5	9.8	10.6
Suède	25.9	25.9	25.9	24.6	25.2	27.5	17.0	19.1	23.1	27.2	26.0	23.7	21.8	20.8	21.4	21.9
Suisse	11.0	12.5	11.7	10.6	9.9	10.1	9.6	8.8	9.5	8.2	8.4	8.2	8.4	8.6	8.1	8.0
Turquie	49.0	41.4	38.2	31.3	31.8	32.6	34.8	34.3	30.5	33.1	22.9	28.7	30.9	30.1	29.8	30.4
Royaume-Uni	17.7	19.4	19.0	18.5	17.8	17.3	16.5	15.9	18.6	17.3	16.2	14.1	10.7	9.9	9.3	9.8
États-Unis	17.7	21.0	21.9	21.6	20.2	19.0	19.0	18.9	18.6	18.3	15.0	15.3	12.0	11.5	9.2	10.0

Note: Afin de produire des données consistantes, de 1996 à 2001 les données de l'Australie ont été révisées en incluant les impôts sur les salaires. Les données avant cette période ne sont pas disponibles sur la même base.

1. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.

2. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Table des matières

La synthèse	11
1. Introduction	11
2. Examen des résultats pour 2006	12
Étude spéciale : le régime fiscal des salaires minimums	23
1. Introduction	23
2. Niveaux de salaires minimums	25
3. Valeur des salaires minimums après impôt	28
4. Coûts minimums de main-d'œuvre	30
5. Résumé et remarques finales	34

Partie I

Comparaisons internationales

Charges fiscales, estimations 2006	38
I.1. Impôt sur le revenu plus cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées (en % des coûts de main-d'œuvre), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	44
Graphique : par catégorie de famille	45
I.2. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés (en % du salaire brut), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	46
Graphique : par catégorie de famille	47
I.3. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées (en % du salaire brut), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	48
Graphique : par catégorie de famille	49
I.4. Impôt sur le revenu (en % du salaire brut), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	50
Graphique : par catégorie de famille	51
I.5. Cotisations des salariés (en % du salaire brut), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	52
Graphique : par catégorie de famille	53
I.6. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations (en % des coûts de main-d'œuvre), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	54
Graphique : par catégorie de famille	55

I.7. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations des salariés diminués des prestations versées (en % du salaire brut), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	56
Graphique. par catégorie de famille	57
I.8. Augmentation de revenu net après augmentation de salaire brut de 1 % (%), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	58
I.9. Augmentation du revenu net après augmentation de 1 % des coûts de main-d'œuvre (%), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	59
I.10. Salaire brut annuel et revenu net (en dollars US convertis à l'aide de PPA), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	60
I.11. Coûts annuels de main-d'œuvre et revenu net (en dollars US convertis à l'aide de PPA), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	62
Charges fiscales, résultats définitifs 2005	64
I.12. Impôt sur le revenu plus cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées (en % des coûts de main-d'œuvre), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	67
I.13. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés (en % du salaire brut), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	68
I.14. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées (en % du salaire brut), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	69
I.15. Impôt sur le revenu (en % du salaire brut), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	70
I.16. Cotisations des salariés (en % du salaire brut), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	71
I.17. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées (en % des coûts de main-d'œuvre), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	72
I.18. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations des salariés diminués des prestations versées (en % du salaire brut), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	73
I.19. Augmentation de revenu net après augmentation de salaire brut de 1 % (%), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	74
I.20. Augmentation du revenu net après augmentation de 1 % des coûts de main-d'œuvre (%), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	75
I.21. Salaire brut annuel et revenu net (en dollars US convertis à l'aide de PPA), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	76
I.22. Coûts annuels de main-d'œuvre et revenu net (en dollars US convertis à l'aide de PPA), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	78

Partie II
Charges fiscales 2000-2006

Évolution chronologique	82
Faits marquants	82
Coin fiscal	83
Impôt sur le revenu des personnes physiques	83
Imposition nette des revenus des personnes	84
Progressivité	85
Familles	85
II.1a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	87
II.1b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut .	88
II.1c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut . . .	89
II.2a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	90
II.2b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	91
II.2c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut .	92
II.3a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 167 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	93
II.3b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 167 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	94
II.3c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 167 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut .	95
II.4a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire ayant deux enfants, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	96
II.4b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire ayant deux enfants, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut .	97
II.4c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire ayant deux enfants, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut .	98

II.5a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant d'un salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	99
II.5b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant d'un salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut.	100
II.5c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant d'un salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut	101
II.6a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	102
II.6b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	103
II.6c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut.	104
II.7a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	105
II.7b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	106
II.7c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut.	107
II.8a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié sans enfant et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	108
II.8b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié sans enfant et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	109
II.8c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié sans enfant et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut.	110
II.9. Salaire brut annuel moyen, célibataire sans enfant, 2000-2006 (dollars US convertis à l'aide de PPA)	111
II.10. Salaire brut annuel moyen, célibataire sans enfant, 2000-2006 (en monnaie nationale).	112

Partie III

Informations détaillées par pays, 2006

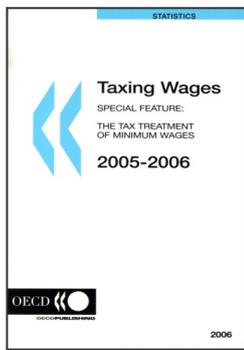
Australie (Année fiscale 2005-2006).....	115
Autriche.....	131
Belgique.....	143
Canada.....	155
République tchèque.....	173
Danemark.....	183
Finlande.....	193
France.....	201
Allemagne.....	213
Grèce.....	225
Hongrie.....	237
Islande.....	247
Irlande.....	257
Italie.....	267
Japon.....	279
Corée.....	291
Luxembourg.....	301
Mexique.....	311
Pays-Bas.....	323
Nouvelle-Zélande (Impôt sur le revenu perçu pendant l'année fiscale 2006-2007)....	335
Norvège.....	343
Pologne.....	351
Portugal.....	361
République slovaque.....	373
Espagne.....	383
Suède.....	393
Suisse.....	403
Turquie.....	415
Royaume-Uni (Année fiscale 2006-2007).....	423
États-Unis.....	431

Partie IV

Méthodologie et limitations

Les méthodes	442
1. Introduction.....	442
2. Calcul des salaires bruts.....	442
3. Estimation des salaires bruts en 2006.....	448
4. Impôts et prestations sociales prise en compte.....	448
5. Caractéristiques des contribuables visés.....	450
6. Calcul des impôts sur le revenu.....	450
7. Impôts sur le revenu perçus à un niveau autre que celui de l'administration centrale.....	455
8. Cotisations de sécurité sociale.....	455
9. Taxes sur les salaires et la main-d'œuvre.....	457
10. Impôt paroissial.....	458

11. Prestations en espèces versées aux familles par l'administration	458
12. Crédits d'impôt payables	459
13. Le calcul des taux marginaux d'imposition	460
Limites de l'étude	461
1. Limites de caractère général	461
2. Exemples de limites spécifiques affectant le calcul de l'impôt sur le revenu	462
3. Limites relatives aux comparaisons de séries chronologiques	463
Note sur les équations fiscales	465
Annexes	469
<i>Annexe A.</i> Niveau d'imposition globale et structures fiscales dans les pays membres de L'OCDE, 1990-2004	470
<i>Annexe B.</i> Source des données concernant les gains	472
<i>Annexe C.</i> Taux de change et parité de pouvoir d'achat des monnaies nationales, 2006 . .	473
<i>Annexe D.</i> Séries chronologies conformes à l'ancienne définition de l'ouvrier moyen, 1979-2004	474



Extrait de :
Taxing Wages 2006

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/tax_wages-2006-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2008), « Suisse », dans *Taxing Wages 2006*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/tax_wages-2006-32-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.